

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/17

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : SATIAT Dominique

OBJET : Adoption d'un Accord de Partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne en vue de soutenir le développement des Espaces Info Energie sur le département.

Dans le cadre de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Départemental, le Département s'est engagé à soutenir le développement des Espaces Info Energie (EIE) sur le territoire. Ces espaces de conseil sur la maîtrise de l'énergie s'adressent au grand public ainsi qu'aux petites structures (entreprises et collectivités) en vue de favoriser les économies d'énergie et concourent donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. On dénombre actuellement 4 espaces sur le département et cette couverture est nettement insuffisante pour toucher tous les seine-et-marnais et les inciter à agir. Le Département et l'ADEME ont convenu de missionner la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne à travers un Accord de Partenariat Global (APG) pour animer une mise en réseau des différentes structures EIE et coordonner son développement efficace sur le territoire.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5/3 en date du 24 novembre 2006, relative à la révision de la convention entre le Département et l'association « Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

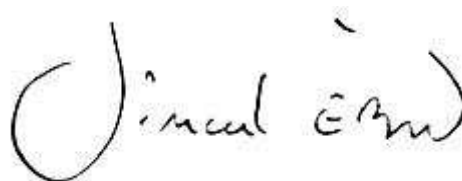
DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie et la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne en vue de soutenir le développement des Espaces Info Energie sur le département, jointe en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département la convention susmentionnée.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ